Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-215602152-20260312-DE20260313-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°20260313

Nombre de Conseillers:

En exercice : 13
Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt six
le: 9 mars

Pour : 11 Contre :0 Abstention :0
Le Conseil municipal de la commune de SAINT-GONNÉRY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de
M. Claude VIET
Date de la convocation : 26 février 2026
PRESENTS : MM VIET C- ANGER M- LE SAUCE B - SCHNAIDERMAN C- BIDAN D – LE METAYER C – AUBIN A -CALME M- RENOUARD R- HUET P- ROBIN C.
Secrétaire : Carole Schnaiderman
ABSENTS : CHEVALIER N, RIGOUX J

Regie Argent de poche : mode de règlement par virement

Suite à la demande du Service de Gestion Comptable, le conseil municipal approuve l'annulation et le remplacement de l'article 4 de l'arrêté constitutif de la régie d'avance du 25/08/2027 pour l'opération Argent de Poche, les jeunes ne se seront plus payés par espèces mais par virement.

Le conseil municipal autorise le maire ou un adjoint à signer l'arrêté modificatif.

Affiché le 11 Mars 2026
Pour extrait certifié conforme,
Saint-Gonnery, le 11 mars 2026
Le Maire,
Claude VIET.